

Communiqué de presse

Paris, le 29 mai 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

Le rapport annuel d'activité 2012 de l'Autorité de contrôle prudentiel

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a publié ce mercredi 29 mai son troisième rapport annuel qui expose l'ensemble de ses actions : en particulier, le collège de l'ACP a pris 500 décisions générales ou individuelles ; 860 dossiers d'agrément, d'autorisation et de dirigeants ont été instruits ; 1 428 établissements du secteur bancaire ou assurantiel ont vu leur profil de risque analysé en profondeur ; 316 contrôles sur place ont été initiés en 2012 (contre 286 en 2011).

Les services opérationnels de l'ACP regroupés au sein du secrétariat général sont constitués de près de 1100 agents, un effectif atteint à l'issue d'un ambitieux programme de recrutements engagé lors de la création de l'Autorité. Les effectifs ont ainsi cru de plus de 20 % en trois ans.

Aussi, l'ACP a-t-elle approfondi sa surveillance prudentielle, la quasi-totalité des quelques 1400 institutions concernées, banques, assurances, mutuelles et instituts de prévoyance ayant fait l'objet d'une analyse complète de leur profil de risque en 2012. Elle a augmenté le nombre de contrôles sur place, avec un total de 237 missions déterminées en fonction des principaux risques de chaque secteur.

Le renforcement du contrôle des pratiques commerciales auprès des établissements de crédit, des organismes d'assurance et des intermédiaires s'est illustré par 79 contrôles sur place menés sur les sujets de protection de la clientèle et près de 4000 publicités analysées. Les contrôles ont notamment porté sur le respect du droit au compte, la conformité de la documentation commerciale et publicitaire, la gestion des contrats d'assurance-vie « non réclamés », et le recueil des informations relatives au client afin de lui délivrer un conseil adapté.

En outre, l'ACP a veillé à ce que les établissements de crédit et les organismes d'assurance prennent les dispositions nécessaires pour s'adapter aux profondes modifications des règles prudentielles. L'ACP s'est fortement impliquée dans la préparation des deux chantiers réglementaires à venir, « Bâle III » et « Solvabilité II ».

En 2012, le secteur financier français a démontré sa solidité dans des circonstances difficiles. Toutefois, la stagnation de l'activité économique a pesé sur les résultats des banques et des assurances.

Dans le secteur bancaire, les établissements ont continué de réduire leur exposition aux pays européens périphériques et amélioré leur situation de liquidité, en accumulant des réserves de liquidité.

La solvabilité des établissements s'est également renforcée. Les six grands groupes français ont confirmé qu'ils seront tous en mesure d'atteindre et de dépasser un ratio de *Core Tier One* de 9 % selon les règles de Bâle III au cours de l'année 2013, c'est-à-dire avec plusieurs années d'avance sur le calendrier initialement défini. Pour y parvenir, les établissements ont renforcé le niveau et la qualité de leurs fonds propres et, tout en s'adaptant au nouvel environnement économique et réglementaire, ont maintenu leurs concours au financement de l'économie comme en témoigne la progression des crédits à l'économie française.

Dans le secteur des assurances et des mutuelles, 2012 a été une année contrastée qui s'est conclue par un renforcement de la solvabilité des organismes. Le contexte économique pèse également sur le secteur des assurances. Toutefois, en 2012, les assureurs ont bénéficié d'une progression de leur chiffre d'affaires en IARD et d'un accroissement des provisions mathématiques en assurance vie, malgré une baisse du chiffre d'affaires en France. En outre, contrairement à l'année précédente, les assureurs ont eu moins recours à des dépréciations d'actifs et ont profité de l'accalmie sur le marché obligataire souverain. Au regard du niveau des encours, le mouvement de décollecte nette enregistrée sur l'assurance vie est toutefois de faible ampleur et les organismes ont su s'adapter à cette situation grâce à une gestion actif-passif réactive.

Durant cette conférence, Christian Noyer a précisé que « les établissements et les organismes sont parvenus à renforcer leur solidité. C'est le fruit de la conjonction d'efforts importants de leur part et de l'action déterminée de la BCE et de l'Eurosystème qui n'a cessé d'œuvrer en faveur de la stabilité financière ».

Pour sa part, Jean-Philippe Thierry a rappelé que « L'ACP parvient à allier expertise sectorielle et transversalité afin d'adapter son contrôle aux évolutions du monde de l'assurance ».

À propos de l'ACP

Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'ACP est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.